



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

contraception

Question écrite n° 102235

Texte de la question

M. Éric Straumann attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la méthode de contraception définitive Essure. Ce sont des micro-implants composés de nickel (métal lourd reconnu comme le plus allergisant au contact cutané), titane, PET (polyéthylène téréphtalates), qui sont insérés dans les trompes de Fallope par les voies naturelles. Cette méthode présentée comme idéale entraînerait chez des milliers de femmes françaises de nombreux effets indésirables tels que douleurs pelviennes, musculaires, perforations d'organes, réactions allergiques, auto-immunes, fatigue chronique ainsi que des soucis d'efficacité puisque des grossesses non désirées sont déclarées des années après la pose des implants. Essure fait l'objet d'un arrêté visant à en encadrer l'acte de pose. La France est le deuxième pays (derrière les États-Unis) où la méthode est la plus utilisée. Un groupe aux États-Unis, *Essure problems*, a soulevé des interrogations au sein de l'Agence américaine des produits alimentaires et médicamenteux, la FDA, interrogations qui ont été exposées au laboratoire Bayer. En France, l'ANSM dit avoir demandé des informations à Bayer et dit poursuivre ses investigations. Aujourd'hui, des femmes se disant victimes d'Essure se mobilisent pour lancer l'alerte et ont lancé une pétition afin de dénoncer les graves effets secondaires de ces implants, qui auraient conduit certaines femmes à une salpingectomie (ablation des trompes de Fallope) ou une hystérectomie (retrait de l'utérus), alors que la méthode est présentée comme non invasive. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir lui apporter des éléments d'information à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Éric Straumann](#)

Circonscription : Haut-Rhin (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102235

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 janvier 2017](#), page 656

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)